

CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 3 mars 2015 à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mardi 3 mars 2015 à 9H30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUÉRIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

2 0 MARS 2015

ABSENTS EXCUSÉS:

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

<u>ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :</u>

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.







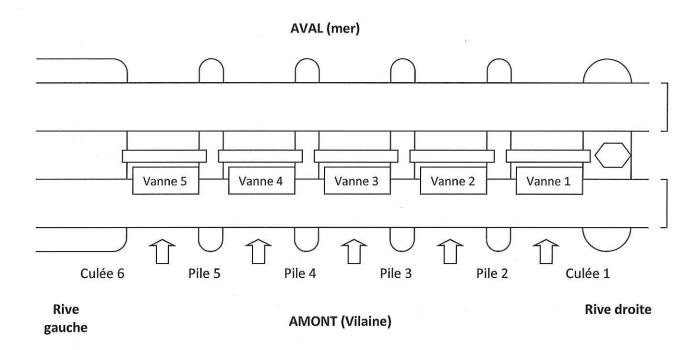
du mardi 3 mars 2015 à 9 H 30 à La Roche Bernard

10 OUVRAGES:

Barrage d'ARZAL: rénovation d'urgence des vannes: information

Rappel

Lors de sa séance du 12 décembre 2014, le Conseil d'Administration a été informé des avaries observées sur deux des cinq vannes du barrage : la première avarie s'est produite sur la vanne N°1 le 11 novembre 2014, la deuxième ayant été observée sur la vanne N°4 le 20 novembre 2014 (voir localisation sur la vue en plan ci-dessous).



Vue en plan du barrage

Au vu de la date des incidents (début de la saison des crues de la Vilaine), des risques pour les populations (en cas de crue exceptionnelle de la Vilaine, impossibilité d'évacuer les débits au barrage avec seulement trois vannes), et du risque d'observer la même avarie sur n'importe laquelle des trois vannes encore opérationnelles, l'urgence impérieuse a été invoquée pour recourir l'article 35.II.1 du Code des Marchés Publics, et passer un marché négocié sans mise en concurrence pour des travaux de réparation.

C'est ainsi qu'à partir du 1^{er} décembre 2014, l'entreprise BAUDIN CHATEAUNEUF était sur place pour des travaux de réparation sur la vanne N°4. Toutes les pièces et moyens de levage nécessaires à la réparation ont été mis à disposition de l'entreprise directement par l'Institution d'Aménagement de



la VILAINE (IAV) (voir bilan financier page suivante). L'opération a été menée à terme avec succès, et la vanne N°4 a pu être remise en service le 23 décembre 2014. Les dispositions ont été prises pour que les équipes de BAUDIN CHATEAUNEUF puissent enchaîner sur les réparations de la vanne N°1, avec l'objectif de la remettre en service dans le courant du mois de janvier 2015. Néanmoins, malgré l'urgence, une coupure a dû être observée pendant les deux semaines de Noël et du Nouvel An, toutes les entreprises fabriquant les pièces nécessaires à la réparation étant fermées durant cette période.

En parallèle à l'intervention d'urgence de BAUDIN CHATEAUNEUF, une consultation a été organisée pour non pas réparer mais changer à neuf les chaînes de levage des vannes encore opérationnelles, mais susceptibles comme déjà signalé de subir la même pathologie que les vannes 1 et 4. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 3 décembre 2014. La date limite de remise des offres était initialement fixée au 7 janvier 2015, mais elle a été repoussée au 14 janvier, pour tenir compte des congés de fin d'année et laisser aux entreprises un temps suffisant pour élaborer leurs offres sur ce dossier techniquement complexe. 4 entreprises ont remis une offre, dont BAUDIN CHATEAUNEUF, et le marché a été en définitive attribué à EIFFAGE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE. Pour cette opération, à l'instar des travaux de réparation, les chaînes neuves seront achetées directement par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (après mise en concurrence), la mission de l'entreprise se limitant à la dépose des vannes, au remplacement des chaînes et à la remise en service de l'ensemble. Compte tenu des délais d'approvisionnement des chaînes neuves, l'opération confiée à EIFFAGE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE ne pourra pas être programmée avant mimars, soit à la fin de la saison critique des crues hivernales.

Nouvelle avarie observée sur la vanne 3

La procédure décrite ci-avant (réparation d'urgence sur les vannes 1 et 4 entre décembre 2014 et janvier 2015, mise en place de chaînes neuves sur les autres vannes ensuite), a été encore bouleversée par la nouvelle avarie observée sur la vanne N°3 le 22 décembre 2014, avarie identique aux deux précédentes. On revenait donc à la situation précédente : deux vannes hors service et trois vannes opérationnelles, dont deux sur lesquelles planait un risque de rupture important. La période critique hivernale étant loin d'être derrière nous, il n'était pas possible de laisser la situation en l'état.

La mission confiée à EIFFAGE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE portait sur la mise en place de chaînes neuves, et non sur une réparation, et ne pouvait pas commencer avant le mois de mars 2015 (pour des raisons liées à la fois aux délais d'attribution du marché, aux délais d'approvisionnement et à la disponibilité des équipes). Les équipes de BAUDIN CHATEAUNEUF étaient présentes sur site et rodées du fait de l'intervention réussie sur la vanne N°4 (parfaitement opérationnelle depuis sa remise en service). Il a donc été décidé d'étendre la mission de réparation d'urgence confiée à BAUDIN CHATEAUNEUF à la vanne N°3, et de limiter le marché confié à EIFFAGE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE aux deux vannes restantes (possibilité offerte par le marché, qui comporte des tranches conditionnelles qui ne seront pas affermies).



Etat d'avancement des réparations d'urgence

Dans la pratique, BAUDIN CHATEAUNEUF est présent sur le site depuis début décembre et devrait rester jusqu'à mi-février 2015, une fois la troisième vanne remise en place. La situation au 6 février 2015 est la suivante :

- La vanne N°4 a été réparée en décembre, remise en place le 21 décembre et remise en service le 24 décembre 2014 (après les opérations de débatardage qui ont eu lieu les 22 et 23 décembre). Elle est depuis cette date opérationnelle ;
- La vanne N°1 a été réparée en janvier, remise en place le 30 janvier et remise en service le 4 février 2015 (après les opérations de débatardage qui ont eu lieu les 2 et 3 février). Elle est opérationnelle depuis le 5 février ;
- La vanne N°3 a été batardée et mise à sec les 3 et 4 février. Les travaux de réparation ont fait l'objet d'une commande pour une remise en service avant fin février.

Bilan financier des interventions d'urgence réalisées

Un premier bilan financier peut d'ores et déjà être réalisé sur la vanne N°4, dont les travaux ont été réceptionnés et les factures soldées. Le montant global de l'opération s'établit à environ 140 000 € HT, qui se décomposent comme suit :

	Bilan f	inancier - intervention d'urgence sur la vann	e 4
Entreprise	Montant € HT	Prestation	Mise en concurrence (MC)
L2M	37 683,50	Frais de location de grues	Oui (marché à bons de commande)
Loxam	6 401,34	Frais de location de nacelles	Non (montant < seuil MC)
Baudin Châteauneuf	69 030,00	Travaux de réparation	Non (procédure d'urgence)
Kerlann Marine	2 025,00	Intervention de plongeurs	Oui (marché à bons de commande)
Port d'Arzal	1 017,51	Mise à l'eau des batardeaux	Non (montant < seuil MC)
Bretagne Oxycoupage	7 319,00	Fabrication des pièces (maillons et tôles)	Non (montant < seuil MC)
Technoméca	7 825,00	Fabrication des pièces (axes)	Non (montant < seuil MC)
GMH	6 770,85	Fabrication des pièces (axes)	Non (montant < seuil MC)
Orexad	1 530,24	Achat de matériel de sécurité	Non (montant < seuil MC)
Total € HT	139 602,44	1	/

Ce total n'intègre pas diverses dépenses relatives à des achats de matériels divers, mais dont les montants sont marginaux par rapport au décompte présenté ci-dessus.

On notera qu'en dehors de l'intervention de BAUDIN CHATEAUNEUF, les autres prestations commandées s'inscrivent dans le cadre d'un marché existant, ou restent dans la limite du seuil de mise en concurrence.

Ce constat doit toutefois être modulé:

- Les frais de location de grue ont été conséquents (d'autant plus que les conditions météo aléatoires nous ont obligé à reporter plusieurs fois les opération de dépose et de remise en place des vannes, allongeant d'autant les frais d'immobilisation du matériel), et le montant plafond du marché en cours a été atteint, nous obligeant à reconsulter en urgence ;
- Les frais de réparation des vannes 1 et 3 vont s'ajouter à ceux engagés pour la vanne 4, et le seuil de mise en concurrence risque d'être dépassé pour certaines entreprises. Néanmoins, ce dépassement éventuel restera contenu, et au vu de l'urgence de réaliser les travaux de réparation, peut être considéré comme acceptable.

Un bilan financier complet des réparations d'urgence réalisées sera présenté une fois l'ensemble des opérations soldées.



Perspectives

En parallèle de ces travaux d'urgence, la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet Artelia pour une révision complète de l'ensemble des pertuis se poursuit. Elle comportera notamment la remise en peinture des vannes et des volets, le remplacement des anodes anti corrosion (environ une vingtaine par pertuis) ainsi que le remplacement des pièces mécaniques usées (roues latérales de manœuvre avec leur système d'axe et de bague de roulement, rails de guidage, vérins de manœuvre des volets basculants...). Le diagnostic sera finalisé pour la fin du mois de février, l'avant-projet pour le mois de mai. Un programme détaillé et chiffré de travaux pourra alors être soumis au Conseil d'Administration pour validation.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des éléments de ce rapport.

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

Jean François GUERIN

